

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 19 (1874)
Heft: 13

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 13.

Lausanne, le 21 Juillet 1874.

XIX^e Année.

SOMMAIRE. — **Hygiène militaire**, par L. Rouge, médecin de division. (*Fin.*)
— **Gestion militaire du canton de Genève en 1873.** — **Société militaire fédérale. Section vaudoise.** — **Nouvelles et chronique.**

SUPPLÉMENT. — **Projet d'organisation militaire de la Confédération suisse** (6 feuilles).

HYGIÈNE MILITAIRE

par le Dr Rouge, médecin de division. (*Fin.*) (1)

VIII. *Charge du soldat. Marches. Exercices.*

L'équipement doit être réduit au strict nécessaire, afin de diminuer le plus possible la charge du soldat.

Le poids de l'équipement est assez semblable dans toutes les armées. Le soldat français, seul, fait parfois exception à la règle. L'auteur du livre *l'Armée en 1867*, évalue la charge du fantassin en campagne à 35 kilog. environ, plus du tiers de la charge réglementaire du mulet de bât. Les hommes ne peuvent marcher longtemps dans de pareilles conditions ; aussi Lévy estime que le taux réglementaire français de 28 kilog. 732 gr., en campagne, est une limite qu'il ne faut point dépasser.

La charge du fantassin suisse, avec trois jours de vivres, une partie de la tente-abri, est de 54 livres 9 onces, à peu près 27 kilog. 220 gr., poids qui devrait être allégé. Il se décompose comme suit :

L'habillement (tout compris) pèse 18 livres ; l'équipement (sac, ceinturon, brosse, gourde, ustensile de cuisine, outils de campagne, tente-abri) 13 livres 5 onces ; l'armement (fusil avec bayonnette et giberne) 12 livres 4 onces ; cartouches (80) 5 livres ; vivres pour trois jours, 6 livres (2).

Le soldat prussien porte, en tenue de campagne avec trois jours de vivres et 80 cartouches, une charge de 28 kilog. 250 gr. ; le soldat russe, 31 kilog. 319 gr., poids excessif ; le soldat américain, 24 kilog. 051 gr., avec huit jours de vivres ; 20 kilog. seulement avec 40 cartouches et sans vivres ; le soldat français, en tenue de campagne avec trois jours de vivres, 28 kilog. 732 gr. ; le soldat anglais, 28 kilog. 365 gr.

On a trouvé partout que cette charge est exagérée et l'on s'occupe de la réduire. Voici, à cet égard, les propositions faites par la commission anglaise, instituée pour étudier la question de l'armement, du sac et de l'équipement :

(1) Voir notre n° 10 et les numéros précédents.

(2) Résumé de notes fournies à M. Weinmann par la direction militaire du canton de Zurich.

Notre carabine pèse 4 kilog. 600 gr. Le poids du Chassepot est de 4 kilog. 054 gr. et avec la bayonnette, 4 kilog. 654 gr. ; sa cartouche pèse 32 grammes, la balle seule 25 grammes. La cartouche du Vetterli est de 30 gr. 50 ; la balle seule compte 20 grammes.